

Ce document vise à expliciter les compétences langagières développées dans les programmes de master à l'Université Grenoble Alpes STS, telles que définies par le **Cadre Européen Commun de Référence en Langues** (CECRL). Elles correspondent à des recommandations études de l'ALTE (Association of Language Testers in Europe). Les compétences ciblées comportent un intérêt professionnel pour les scientifiques et préparent à l'utilisation de l'anglais dans le cadre de son futur emploi pour la compréhension de rapports ou d'autres documents écrits, la présentation de ses travaux en réunion et la synthèse d'informations orales.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les savoirs de l'étudiant(e) associés à la validation de chaque compétence, comme mis en place par le Service des Langues de l'UGA et indiqué sur le relevé de notes de Master2 STS, sous le titre « Compétences en langue étrangère ».

Compréhension de documents écrits à caractère scientifique	Présentation orale en lien avec sa discipline scientifique	Prise de notes à partir de documents oraux à caractère scientifique
<p>EST CAPABLE de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - parcourir un texte pour retrouver l'information pertinente et d'en saisir l'essentiel dans un temps relativement court. - saisir le point de vue, repérer la structure d'un article et réorganiser une structure déconstruite. 	<p>EST CAPABLE de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire un exposé clair sur un sujet connu en insistant sur les temps forts et répondre à des questions factuelles prévisibles. - s'exprimer avec aisance sans fautes gênant la compréhension. - s'autocorriger et parfois développer le propos à partir de notes succinctes. 	<p>EST CAPABLE de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre des notes simples lors de conférences ou de sujets assez longs dont il/elle pourra faire un usage raisonnable pour écrire une dissertation ou faire une révision. - relier sa prise de notes à ses objectifs personnels et souligner ses points d'intérêt. - donner son point de vue et d'argumenter.

La compétence **Compréhension de l'Écrit** consiste en une série de questions sur une épreuve de 1 heure, visant à dégager sur trois textes longs des informations générales et détaillées, de repérer la structure d'un texte mais aussi d'évaluer une compréhension en profondeur du document.

La compétence **Prise de Notes** vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre ce qu'il se dit lors d'un cours, d'une conférence d'une durée de 10 à 15 minutes dans sa discipline, et de prendre des notes structurées, signifiantes et efficaces. Il s'agit là d'une compétence qui juge à la fois de la compréhension de l'oral de l'étudiant(e) mais aussi son expression écrite, car l'étudiant(e) est amené(e) à rédiger et à donner un commentaire personnel critique dudit document.

La compétence **Présentation Orale** est évaluée à partir d'un exposé d'une dizaine de minutes fait par l'étudiant(e) et qui porte sur sa spécialité scientifique. Elle est faite devant la classe (qui prend des notes) et devant deux examinateurs. L'un d'eux est leur professeur d'anglais et l'autre est un professeur scientifique de leur spécialité. Le fond et la forme de l'exposé sont ainsi évalués simultanément.

Les étudiant(e)s ayant déjà un certificat en langue étranger de niveau B2 du CECRL (CLES2, TOEIC +780, etc), les étudiant(e)s non francophone ainsi que certaines étudiant(e)s à statut particulier sont dispensés de ce dispositif.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le document du CECRL en suivant le lien suivant : http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/source/framework_fr.pdf, pages 173 à 184.